

**AVIS EMIS PAR LE COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
MINISTERIEL DE L'EDUCATION NATIONALE**

Réunion extraordinaire du 27 août 2020

| AVIS | SUITES DONNEES PAR L'ADMINISTRATION |
|---|--|
| <p><i>Avis n°1</i></p> <p>Au regard de la responsabilité de l'Etat en termes de santé et sécurité de ses agents et au regard des risques encourus par les personnels vulnérables et/ou vivant avec des personnes vulnérables susceptibles de développer une forme grave de covid-19, les membres du CHSCT-MEN, en l'absence de dispositions actuellement claires et suffisantes, demandent que le ministère communique au plus vite des mesures qui protègent ces personnels (aménagement ou changement d'espace de travail, mise à disposition de moyens de protection adaptés et renforcés dont le masque, protocole en cas de suspicion de symptômes, consultation du médecin de prévention, conditions et modalités de travail à distance, ...).</p> | <p><i>Les suites données par l'administration seront</i></p> <p><i>consultables en ligne dans le délai réglementaire</i></p> |